

Votation fédérale du 11 mars 2012

Succès du 21^{ème} essai de vote électronique

**Tous les résultats sur www.ne.ch/vote
avec le détail de la votation sous forme
cartographique**

A l'occasion de la votation fédérale de ce dimanche 11 mars 2012, 4.157 électrices et électeurs neuchâtelois ont choisi de voter par Internet sur les 17.480 personnes en ayant la possibilité, ce qui représente 23,78% du total des votes exprimés dans le canton de Neuchâtel. A signaler encore que 80 Suisses de l'étranger inscrits au Guichet unique ont voté lors de ce scrutin portant sur cinq objets fédéraux. La chancellerie d'Etat se réjouit du déroulement avec succès de ce 21^{ème} essai de vote électronique, pour lequel la limite du nombre d'électrices et d'électeurs ayant conclu un contrat d'utilisation au Guichet unique est passée de 16.000 à 20.000. Le taux de participation à ce scrutin s'élève à 45,85% dans le canton de Neuchâtel. Tous les résultats sont en ligne sur le site Internet de l'Etat, rubrique www.ne.ch/vote, qui comprend aussi le détail de la votation présenté sous forme cartographique.

Après 20 tests de vote électronique qui se sont déroulés avec succès entre 2005 et la votation cantonale du 27 novembre 2011, le Conseil d'Etat a introduit un nouvel essai pour les cinq objets fédéraux soumis à votation populaire le 11 mars 2012.

Les résultats du scrutin

Le taux de participation à ce scrutin fédéral portant sur cinq objets s'élève à 45,85% dans le canton de Neuchâtel.

A noter que la population neuchâteloise a accepté à 55,34% l'initiative populaire "Pour en finir avec les constructions envahissantes de résidences secondaires"; elle a dit NON à 53,96% à l'initiative sur l'épargne-logement; elle a refusé à 59,10% l'initiative populaire "6 semaines de vacances pour tous"; elle a soutenu à 89,19% l'arrêté fédéral concernant la réglementation des jeux d'argent en faveur de l'utilité publique (contre-projet à l'initiative "Pour des jeux d'argent au service du bien commun") et s'est prononcée favorablement à 62,97% concernant la loi fédérale sur la réglementation du prix du livre.

Pour ce 21^{ème} essai, la limite du nombre d'électrices et d'électeurs ayant conclu un contrat d'utilisation au Guichet unique a augmenté de 16.000 à 20.000. Le vote électronique était comme habituellement réservé aux personnes ayant préalablement conclu un contrat d'utilisation du Guichet unique mis en place par le canton de Neuchâtel.

A ce jour, plus de 20.700 contrats d'utilisation du Guichet unique - y compris quelque 263 contrats pour les Suisses de l'étranger - ont été conclus par des personnes privées.

- **Retrouvez le détail des résultats de la votation fédérale du 11 mars 2012 sur www.ne.ch/vote qui comprend également le détail de la votation présenté sous forme cartographique.**

Pour de plus amples renseignements:

Pascal Fontana, secrétaire général de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 06.

Neuchâtel, le 11 mars 2012